



Casque Celte
4^{ème} S. av. J.C.

MAIRIE D'AGRIS
22, place du Bourg
16110 AGRIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 JUIN 2021

Convocation du 8 juin 2021

Étaient présents Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

Mmes HENCHOZ Sandrine, MORALIA Maud, MOREL Corinne, PAILLOT Blandine, PERONNE Christine,

Mrs. BENITO Raymond, HAZEVIS Thierry, LOAËC Pierre, PIVETEAU Patrick, SARDIN Philippe, ZANDVLIET Philippe

Absents excusés : CAPPÉ Adeline, PORTIER Morgane, GOURSSAUD Dimitri

Secrétaire de séance : PERONNE Christine

Nombre de votants : 11

La séance est ouverte à 20 heures 30.

LE COMPTE-RENDU DE RÉUNION du 7 mai 2021 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

FAVORABLE : 11	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

1-COURT DE TENNIS « rénovation »

La rénovation d'un court de tennis a été inscrite au BP 2021 pour la somme de 28 380 € TTC (devis Eurl Drapeau du 20/12/2020). Nous avons fait appel également à une autre entreprise, B.T.P.I. CENTRE, dont le devis est de 28 779 €.

En outre, le Département nous informe par un courrier du 7 mai que notre demande de subvention a reçu un avis favorable pour l'attribution de la somme de 9 460 €. Cette décision sera confirmée par une lettre de notification.

Le financement de l'opération se présente ainsi :

	DEPENSES			RECETTES
	HT	TTC		TTC
Devis Eurl DRAPEAU	23 650 €	28 380 €		
			LE DEPARTEMENT	9 460 €
			AUTOFINANCEMENT	14 265 €
			FCTVA	4 655 €
TOTAL	23 650 €	28 380 €	TOTAL	28 380 €

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil émettent un avis favorable pour accepter le devis de l'Eurl Drapeau, ainsi que le financement présenté. Ils donnent également pouvoir à M. le maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

FAVORABLE : 10	ABSTENTION : 1	DÉFAVORABLE :
----------------	----------------	---------------

2- REPAS DES AÎNES

Privé encore une fois de son annuel repas des aînés, la municipalité fait le choix d'une alternative.

Plusieurs options sont proposées et le panier garni est celle qui fait une fois de plus l'unanimité.

L'an passé, 122 paniers avaient été offerts aux aînés et remis à leur domicile par les membres du conseil municipal.

La commission «Animation communale» Corinne MOREL, Adeline CAPPÉ, Maud MORALIA, Blandine PAILLOT, Morgane PORTIER prend en charge l'opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour renouveler cette opération à caractère social sous la forme de la remise d'un panier garni.

FAVORABLE: 11

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

3-PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)

Lors de son conseil du 6 avril 2021, la Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord a validé son engagement dans la mise en place et la valorisation du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

La première étape consiste à protéger les chemins ruraux et donc à les inscrire au PDIPR. Après accord de la commune sur le principe d'inscription, des techniciens experts mandatés par le Département se rendront sur place afin de recueillir les informations nécessaires.

À la demande du Département, la Communauté de communes sera notre intermédiaire pour toutes les démarches de demande d'inscription de nos chemins ruraux.

Toutes les communes ne pourront pas être visitées dans le même temps. Un calendrier de passage va être établi en fonction des différents secteurs de randonnée

pédestre. Cette organisation sera soumise à la commission Tourisme courant juin pour validation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur la mise à jour du PDIPR sur le territoire de la commune et acceptent le principe de l'inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

FAVORABLE: 11

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

4-LES MARTONNAUX «succession vacante»

Lors de la séance du 2 avril, les membres du Conseil municipal ont émis un avis favorable pour acquérir cette propriété au prix de 1 000 €.

Après échanges téléphoniques avec le Service du Domaine, il en résulte :

- que celui-ci consent à vendre à la commune la propriété de M. Michel MAQUARIE pour la somme 1 000 €,
- qu'une aide financière serait allouée pour les travaux de mise en sécurité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour se porter acquéreur de la propriété de M. Michel MAQUARIE cadastrée D 110 pour une surface de 270 m² au prix de 1 000 € et donnent pouvoir à M. le maire pour signer tous les documents dans ce sens.

FAVORABLE: 11

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

4bis-LES MARTONNAUX «succession vacante»

En suivant, le maire présente un devis LV BATIMENT, entreprise sise à Puyréaux, d'un montant de 17 407,19 € TTC afin d'estimer le coût de la réparation de la grange, de la démolition de la maison, tout en conservant le mur du côté de la rue des Martonnauds et en sécurisant l'ensemble des bâtiments mitoyens.

L'opération est dorénavant inscrite au BP, section INVESTISSEMENT, pour 20 000 €.

Le financement de l'opération pourrait se présenter ainsi :

	DEPENSES		RECETTES	
	HT	TTC		TTC
Devis LV BATIMENT	14 506 €	17 407 €		
Expertise		849 €	SERVICE DES DOMAINES	10 000 €
Achat propriété		1 000 €	AUTOFINANCEMENT	9 187 €
Notaire		1 000 €	FCTVA	1 070 €
TOTAL	14 506 €	20 257 €	TOTAL	20 257 €

Suite à ces informations, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour les travaux de sécurisation envisagés. Cependant, un devis contradictoire sera recherché.

FAVORABLE: 11

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

8-COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Suite à la démission de Cécile DRILLON, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal nomment Maud MORALIA comme déléguée titulaire représentante du conseil municipal.

Le tableau se présente ainsi :

Délégué(e)s	Titulaire	Suppléant
Conseiller municipal	Mme Maud MORALIA	Mme Adeline CAPPÉ
Délégué de l'administration	M. Bruno PICAUDAT	Mme Corinne GERBEAU
Délégué du TGI	Mme Liliane BENITO	Mme Aude EGRON

FAVORABLE: 11

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

9-LE CHALLENGE DES MAIRIES ROSES

La Ligue contre le Cancer et le CRCDC (Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Nouvelle-Aquitaine - site de Charente) et leurs partenaires se mobilisent pour mettre en place une action fédératrice dans les départements de notre région sur la Prévention et le Dépistage.

L'IDÉE : « Le challenge des mairies roses »

Octobre rose est l'occasion de mettre à l'honneur cette couleur en exposant des parapluies, symboles de cette noble cause.

Ainsi, le collectif nous propose d'acquérir auprès de la Ligue, des parapluies roses (coût minimal 4 € TTC), afin de mettre en scène notre accueil de mairie, notre commune, avec la participation possible des habitants, des commerçants...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal adhèrent à l'idée « Le challenge des mairies roses » et commandent 100 parapluies pour la somme de 400 €.

FAVORABLE: 11

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

10-DEVIS

➔ ENTRETIEN DU CIMETIERE PAYSAGER

Afin de continuer l'entretien du cimetière paysager des devis de ELAGUE PAYSAGE CHARENTE de Rivières sont présentés en TTC :

- Dessouchage au cimetière 960 €, élagage au cimetière 1 380 €
- Élagage place du Pont 2 268 € (urgent)

Cette opération est inscrite au BP Fonctionnement suite à un devis David FAUGEROUX (4 404 € TTC).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour les devis de ELAGUE PAYSAGE CHARENTE d'un montant total de 4 608 € TTC.

FAVORABLE: 11

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE

➔ LE CENTAURE

Il est constaté un fort dépôt de mousse sur la toiture en plaques de fibro sur l'atelier-relais (459 m²) qui seraient la cause d'infiltration d'eau de pluie.

Un devis SARL GCM16 est présenté 7 711,20 € TTC.

- Nettoyage et enlèvement des mousses (5 € m²),
- Fourniture et pose d'anti-mousse préventif et curatif (9 € m²).

Cette opération n'est pas inscrite au BP Investissement. Un devis contradictoire devra être demandé. L'urgence de l'opération est toutefois à noter.

➔ MAIRIE

L'escalier en pierres , situé à l'arrière de la mairie, et qui permet essentiellement au personnel d'accéder à la mairie se dégrade de plus en plus et devient accidentogène.

Après réflexions, il est proposé de supprimer cet escalier massif et de créer une rampe d'accès en béton armé finition talochée, et la création d'un muret en parpaings, fourniture et pose de dessus de mur plat en pierre reconstituée blanche, enduit du muret finition grattée et fourniture et pose d'une main courante en inox.

Un devis LV BATIMENT d'un montant de 6 217,27 € TTC est présenté.

Une demande d'autorisation de travaux doit être déposée auprès de l'A.B.F.

Cette opération n'est pas inscrite au BP Investissement. Un devis contradictoire devra être demandé.

➔ LE RELAIS D'AGRIS

Malgré des maintenances régulières, la chambre froide installée depuis la création du Multiple-rural, est tombée en panne lors de la réouverture du commerce et après la fermeture imposée en raison de la pandémie.

Pour le remplacement du groupe frigorifique, le devis GROUPE BENARD de Puymoyen est de 5 399,77 € TTC. En concertation avec M. TISSIER, il a été décidé de stopper les maintenances sur ce matériel vétuste.

Pour son remplacement, MAT HÔTEL 16 a été contacté. D'un commun accord, le choix s'est porté sur l'acquisition de 2 armoires de froid positif 2 portes. Le devis est de 5 352 € TTC (livraison sous 72 heures).

Cette opération n'est pas inscrite au BP Investissement. Elle est réglée sur la ligne Services communaux : matériel et outillages BP 19 800 €. Il reste 10 000 €

FAVORABLE: 11

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE

11-INFORMATIONS

➔ GESTION DU PERSONNEL

Lors de la séance du 7 mai, les membres du Conseil municipal ont émis un avis favorable pour signer un contrat de travail à durée déterminée (CDD) avec

M. Benjamin BONNE et ont donné pouvoir à M. le maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pôle emploi a bien confirmé l'éligibilité de M. BONNE au contrat PEC.

Le contrat de travail a été signé pour la période du 1er juin 2021 au 31 mai 2022 sur la base de 28 heures/semaine.

➔ **PLUintercommunal « OAP Les Chevilloux »**

Par courriel daté du 29 mai, monsieur SUGERE nous informe que la parcelle 308 vient de lui être proposée par la succession MESNARD.

Le service « Urbanisme » de la CDC a pris en compte cette information.

➔ **MISE EN PERIL ORDINAIRE**

Le maire s'est entretenu par téléphone avec Maître DROUINEAU le mercredi 2 juin afin de faire le point sur ce dossier qui n'évolue pas. L'avocat va adresser un courrier à M. Bernard BAJOR afin de connaître sa position, à ce jour.

➔ **ASSURANCES**

Notre assureur actuel ne nous donnant pas entière satisfaction (manque de réactivité, de conseils) et notre matériel roulant étant assuré chez plusieurs assureurs, la commune lance un appel d'offre afin de rechercher un seul interlocuteur et revoir à la baisse le montant des primes.

➔ **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de M. Damien VALLADE daté du 19 mai 2021 dans lequel il sollicite l'autorisation de déverser, après traitement par une filière « filtre compact », les eaux usées par le biais du réseau pluvial.

Bien que le filtre compact soit une filière agréée, le maire souhaite que ce dispositif reste exceptionnel et motivé. Par un courrier daté du 25 mai 2021, le Maire informe M. VALLADE qu'aucune autorisation de rejet des eaux traitées au busage communal ne sera délivrée sans l'apport d'une étude particulière par un bureau d'études qui démontre qu'aucune autre solution n'est envisageable. Il invite donc M. VALLADE à prendre contact avec un bureau d'études agréé afin qu'il définisse la filière d'assainissement la plus adaptée aux contraintes de son terrain. Les membres du Conseil municipal valident cette démarche.

➔ **SALLE DES FÊTES**

La Préfecture nous informe, par un courrier du 7 juin 2021, que le dossier présenté dans le cadre du soutien à l'investissement n'a pas été retenu pour la programmation 2021.

82 projets ont été retenus sur 118 déposés. L'enveloppe allouée a conduit à des arbitrages.

12-ELECTIONS REGIONALES & DEPARTEMENTALES

➡ Composition du bureau du 20 juin 2021

Président : PIVETEAU Patrick Secrétaire : PERONNE Christine

Assesseurs titulaires : GOURSSAUD Dimitri - BENITO Raymond

Assesseurs suppléants : LOAËC Pierre, SARDIN Philippe, MOREL Corinne, HAZEVIS Thierry, DEPUISSET Julien, CAPPE Adeline, RIBIERE Martine, ZANDVLIET Philippe, BENITO Liliane

➡ Organisation

	ACCUEIL	DEPARTEMENTALES	REGIONALES		
8H-12H	GOURSSAUD D.	PIVETEAU P.	SARDIN P.	LOAËC P.	BENITO R.
12H-15H	HAZEVIS T.	BENITO L.	PERONNE C.	DEPUISSET J.	MOREL C.
15H-18H	RIBIERE Martine	CAPPE A.	ZANDVLIET P.	RIBIERE Marc	BENITO R.

Scrutateurs : BENITO Liliane, PERONNE Thierry, BENITO Raymond, GOURSSAUD Dimitri

➡ Composition du bureau du 27 juin 2021

Président : PIVETEAU Patrick Secrétaire : PERONNE Christine

Assesseurs titulaires : GOURSSAUD Dimitri - BENITO Raymond

Assesseurs suppléants : LOAËC Pierre, SARDIN Philippe, PAILLOT Blandine, MOREL Corinne, HAZEVIS Thierry, DEPUISSET Julien, CAPPE Adeline, RIBIERE Martine,

➡ Organisation

8H-10H30	PIVETEAU P.	GOURSSAUD D.	BENITO R.
10-30-13H	RIBIERE Martine	PAILLOT B.	DEPUISSET J.
13H-15H30	MOREL C.	HAZEVIS T.	CAPPE A.
15H30-18H	PERONNE C.	LOAËC P.	SARDIN P.

Scrutateurs : BENITO Liliane, BENITO Raymond, GOURSSAUD Dimitri, RIBIERE Martine

La séance est levée à 22 heures 45.

Prochain conseil le vendredi 9 juillet 2021